



JOUEUR / DIRIGEANT

DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2020-2021

A remplir intégralement



Nom du club : N° d'affiliation du club :

En cas de 1ère demande, fournir une photo d'identité et un certificat médical. Pour les autres demandes, vérifier le statut de la photo et du certificat dans FOOTCLUBS.

IDENTITÉ

NOM : Sexe : M / F
PRÉNOM : Nationalité :
Né(e) le : / / Ville de naissance :
Adresse (1):
CP : Ville :
Pays de résidence : Email (1) :
Téléphones : fixe mobile
(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse postale et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles...

CATÉGORIE(S)

Demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) :
Dirigeant Joueur Libre Joueur Futsal Joueur Entreprise Joueur Loisir

DERNIER CLUB QUITTÉ

Saison : - Nom du club :
Fédération étrangère le cas échéant :

ASSURANCES

Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance en pages suivantes de la présente demande ou ici https://fff.fr/e/ass/8000.pdf, par ma Ligue régionale et mon club :
- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous) :
 Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.
OU BIEN Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

OFFRES COMMERCIALES

Je souhaite être informé(e) d'offres exclusives, sélectionnées pour moi, par la FFF
Je souhaite être informé(e) d'offres préférentielles de la part des partenaires officiels de la FFF

COORDONNÉES

Les coordonnées d'un demandeur dirigeant sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

AUTO-QUESTIONNAIRE MEDICAL (ARTICLE 70.3 DES REGLEMENTS GÉNÉRAUX)

Le certificat médical est valable pour une durée de trois saisons. Ce principe est applicable que si les deux conditions suivantes sont respectées pendant la période de trois saisons :
- l'intéressé doit conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre,
- l'intéressé doit répondre chaque saison à un questionnaire de santé (disponible au lien : https://www.fff.fr/e//qs-li.pdf), et attester d'une réponse négative à toutes les questions.

Par la présente, je confirme (ou mon représentant légal) avoir pris connaissance du questionnaire et j'atteste avoir :
 Répondu NON à toutes les questions ; dans ce cas vous n'avez pas d'obligations médicales supplémentaires.
 Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; dans ce cas veuillez faire remplir le certificat médical ci-dessous.
Dans tous les autres cas (ex : première demande de licence), vous devez fournir le certificat médical ci-dessous.

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Dr (1) certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessous,
Pour les joueurs :
- ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique du football
- en compétition,
- en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure (2).
Date de l'examen : / / (1)
Bénéficiaire (nom, prénom)
..... (1)
Signature et cachet (1)(3)
Pour les dirigeants :
- ne présente aucune contre-indication apparente à l'arbitrage occasionnel.

(1) Obligatoire. (2) Rayer en cas de non aptitude. (3) Le cachet doit être lisible en totalité (encre noire souhaitée).

Pour un licencié MINEUR

Le représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club dans les conditions énumérées dans le présent document (notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la création d'un espace personnel.

Le représentant légal certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Représentant légal du demandeur :

Nom, prénom :
Signature

Pour un licencié MAJEUR

Le demandeur certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Demandeur :

Signature

Représentant du CLUB

Je certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes et engagent la responsabilité du club.

Nom, prénom :
Le / / Signature :

Les données personnelles recueillies, propriété de la FFF, font l'objet d'un traitement informatique par la FFF aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues et à la FFF et peuvent également être transmises à l'ARIEL dans le cadre du contrôle du respect des interdictions de paris sportifs. Pour les dirigeants et encadrants bénévoles elles font également l'objet d'une vérification automatisée de l'honorabilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations compétente sous l'égide du Ministère des Sports via la plateforme dédiée du FIJAISV (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) et la délivrance du bulletin n°2 du casier judiciaire (art. L212-9 et L322-1 du code du sport). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFF via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFF, des Ligues et des Districts ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Délégue à la Protection des Données (DPO), 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.



INFORMATIONS IMPORTANTES

LICENCE & ASSURANCE 2020/2021

CONTRAT D'ASSURANCE LICENCE

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Ligue a souscrit au bénéfice de ses clubs et licenciés un contrat d'assurance collectif ayant pour objet de proposer, avec la licence, un certain nombre de garanties en cas d'accident, dommages corporels ou sinistre survenant à l'occasion de la pratique sportive.

Pour la saison 2020/2021, la Ligue a souscrit ce contrat d'assurance (**Responsabilité Civile avec une extension Individuelle Accidents**) pour ses clubs et ses licenciés auprès de la **Compagnie GENERALI**.

Référence du contrat GENERALI : police n°AR880061

Figure en pages suivantes un résumé des garanties incluses dans ce contrat ; des notices d'information sont téléchargeables sur le site Internet de la Ligue de Paris Ile-de-France, paris-idf.fff.fr (rubrique « Document – Formulaire Club »).

LA POSSIBILITE DE SOUSCRIRE DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties de base attachées à la licence (formule A) peuvent vous paraître insuffisantes.

Aussi, il vous est proposé **plusieurs « formules de garanties complémentaires »** (dont les formules et le coût sont présentés ci-après) qui viennent augmenter les garanties de base (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières) ; le licencié intéressé a la possibilité de **souscrire individuellement** à l'une des formules proposées en renvoyant, à l'Agent GENERALI en charge de la gestion du contrat (cf. coordonnées en pages suivantes), le bulletin d'adhésion figurant dans le présent formulaire (possibilité de souscription en ligne – voir ci-dessous).

UN SITE INTERNET DEDIE : ASSURFOOT.FR

Pour toutes les démarches en lien avec le contrat (**déclaration de sinistre**, envoi de documents, souscription de garanties complémentaires), et pour une meilleure efficacité de traitement, rendez-vous sur le site Internet dédié : **www.assurfoot.fr**.

La déclaration d'accident doit être effectuée **en ligne par le Club** dans un délai maximum de **15 jours** après l'accident (ou à défaut en complétant le bordereau papier téléchargeable sur le site toujours en respectant ce délai de 15 jours).

Des offres spécifiques d'assurance réservées aux licenciés et aux Clubs sont également disponibles sur ce site.



**NOTICE D'INFORMATION ASSURANCE
SAISON 2020/2021**



**LIGUE DE PARIS ILE DE FRANCE DE FOOTBALL
Police N°AR880061**

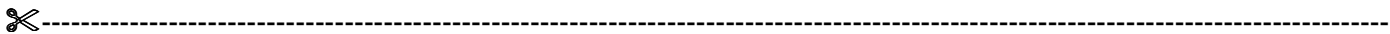
GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE

1. RESPONSABILITE CIVILE

- Montants des garanties :

Dommmages corporels, matériels et immatériels confondus/année d'assurance	20 000 000 €
Dommmages matériels et immatériels consécutifs confondus /sinistre	15 000 000 €
Atteintes à l'environnement	1 000 000 €
Protection pénale et recours	30 000 €
Dommmages immatériels non consécutifs par année d'assurance	1 500 000 €
Franchise 1500 € (y/c défaut de conseil L321-4 Code du Sport)	
Dommmages matériels aux biens des préposés	50 000 €
Franchise 800 €	
Dommmages corporels dus aux intoxications alimentaires	20 000 000 €
Faute inexcusable-Accidents du travail-Maladies professionnelles	5 000 000 €
Dommmages aux biens mobiliers confiés gratuitement ou loués (90 jours max)	80 000 €
Incendie, Explosion, Dégâts des Eaux/sinistre	
Dommmages aux biens immobiliers confiés	2 000 000 €
Par sinistre <i>durée d'utilisation maximum 90 jours</i>	
Défaut de conseil, par sinistre et par année d'assurance	350 000 €
Franchise 10%, mini 500 € maxi 1500 €	
Responsabilité Civile Médicale /sinistre	8 000 000 €
RC après livraison/année-franchise 500€	2 000 000 €
RC vestiaire/sinistre-franchise 100€	10 000 €

Partie à conserver par le licencié



BULLETIN DE SOUSCRIPTION DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Nom et Prénom : Date de Naissance :

Adresse complète :

Club : Email :

Je joins un chèque de €

Date et signature du joueur :

STEPHANE PEZANT ASSURANCES

3 Rue Guilbert 14000 Caen

Document à compléter recto verso et à retourner, signé et accompagné de votre règlement, à l'adresse ci-dessus.

GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DELIVREE PAR LA LIGUE

2. INDIVIDUELLE ACCIDENT : Formule A

La ligue de Paris Ile de France de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. A cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

<ul style="list-style-type: none"> ● DÉCÈS : - Célibataire 27 500 € - Marié 31 000 € + 15 % par enfant à charge, maximum 45 % ● INVALIDITÉ PERMANENTE : a) 1 % à 32 % (taux d'IPP x Capital de Référence) 25 000 € b) 33 % à 65 % (taux d'IPP x Capital de Référence) 45 000 € c) à partir de 66 % 90 000 € ● SCOLARITE : (franchise 15 jours) maximum : a) Soutien pédagogique et frais de transport 1 000 € b) Redoublement de l'année scolaire 1 000 € ● FRAIS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE : Si taux d'invalidité supérieur à 25 % 5 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> ● FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES, CHIRURGICAUX, D'HOSPITALISATION * à concurrence de 300 % du tarif de Convention de la SS ● FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER Frais Réels ● FRAIS MEDICAUX PRESCRITS NON PRIS EN CHARGE PAR REGIME OBLIGATOIRE maximum 1000 € ● REMBOURSEMENT DES DENTS * 300 % du tarif de Convention SS, maximum par dent 300 € ● FRAIS ORTHODONTIE * maximum 1000 € ● REMBOURSEMENT BRIS LUNETTES * maximum 400 € ● REMBOURSEMENT PROTHESES AUDITIVES* 1000 € ● RAPATRIEMENT Frais Réels ● FRAIS DE TRANSPORT PRESCRITS * Frais Réels
--	--

* Montant maximum, après intervention des régimes obligatoires et complémentaires.

Cotisation assurance : 2 € TTC/an/licencié (dont 0.80€ au titre des garanties Individuelle Accident).

Le licencié a la possibilité de renoncer aux garanties Individuelle Accident (d'un coût de 0.80€ TTC) et donc à toute couverture en cas d'accident corporel par tout moyen permettant de faire la preuve de cette renonciation au siège de la Ligue simultanément à la demande de licence.

Pour nous contacter :

STEPHANE PEZANT ASSURANCES

Stéphane PEZANT – N° ORIAS : 07 020 430
Agent général exclusif
(Immatriculation vérifiable sur www.orias.fr)
3 Rue Guilbert 14000 Caen
Tel: 02.31.06.08.06 Fax: 02 31.75.54.01
assurfoot@agence.generalif.fr

NOTA : GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2020/2021

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties ci-dessus peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès du Cabinet PEZANT (par courrier, fax, mail ou téléphone) ou sur www.assurfoot.fr.

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif	Cochez l'option choisie
○ Formule B	Formule A + 25%	Formule A + 25%	20 € / jour (1)	40 € / an	<input type="checkbox"/>
○ Formule C (1) A compter du 22 ^{ème} jour et pendant 365 jours	Formule A + 50%	Formule A + 50%	24 € / jour (1)	80 € / an	<input type="checkbox"/>
○ Formule D « Spécial Invalidité » A partir de 33% de taux d'invalidité, capital de référence porté à : (exemple : si invalidité 40%, indemnité de 48 000 €)		120 000 €		21 € / an	<input type="checkbox"/>
○ Formule E : Indemnités journalières à compter du 5 ^{ème} jour et pendant 730 jours (*) ○ Formule F : Indemnités journalières à compter du 5 ^{ème} jour et pendant 730 jours (*) ○ Formule G : Indemnités journalières à compter du 5 ^{ème} jour et pendant 730 jours (*) ○ Formule H : Indemnités journalières à compter du 5 ^{ème} jour et pendant 730 jours (*)			8 € / jour 12.50 € / jour 16 € / jour 23 € / jour	22 € / an 35 € / an 44 € / an 56 € / an	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

(*)après intervention des Régimes obligatoires et complémentaires

www.assurfoot.fr

à compléter et à signer au dos

Partie à conserver par le licencié